

N° 03/16 - 30 juin 2014

Acquisition d'une désherbeuse automotrice électrique à eau chaude : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau

Le rapporteur,

☛ rappelle que par délibération en date du 10 décembre 2012, la commune de Pacé a signé la chartre d'entretien des espaces communaux du syndicat intercommunal du bassin de la Flume.

Compte-tenu de ses pratiques, et notamment des nombreux efforts réalisés, la commune a mis en œuvre les moyens nécessaires pour le passage en niveau 5 (zéro phyto) au cours de l'année 2013.

☛ donne connaissance du projet d'acquisition d'une désherbeuse automotrice électrique à eau chaude ; ce matériel présente de nombreux avantages (respect de l'environnement, non toxique, facilité de mise en œuvre,...).

☛ informe que cette acquisition peut être subventionnée par l'Agence de l'eau à hauteur de 30 % de la dépense hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention de l'Agence de l'eau :	12 500,00 € HT
- Part communale :	29 166,67 € HT
Soit :	41 666,67 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 12 juin 2014,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention, correspondant à 30 % du coût prévisionnel des travaux hors taxes, auprès de l'Agence de l'eau, soit 12 500,00 € HT ;

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité